

# INFOS DIVERSES

## DIVAGATION DES CHIENS

Nous rappelons à nouveau que la divagation des chiens est interdite et qu' il n ' est pas acceptable que ceux-ci représentent une gêne pour autrui en particulier sur la voie publique.

Nous regrettons de constater que nos divers avertissements dans les précédents bulletins communaux n ' ont pas été suivis d ' effet. La S.P.A. est invitée à saisir ce animaux

## LOCATION SALLE DES FETES

Les prix de la location de la salle des fêtes restent inchangés par rapport à 2005

## SECURITE ROUTIERE

Nous vous remercions de respecter la zone « 30 » aménagée sur le territoire de la commune : le chef-lieu pour votre sécurité et celle de vos proches.

## UTILISATION DU LOCAL ORDURES MENAGERES

**Ce local est strictement réservé  
aux habitants de la Balme de Thuy,  
ne bénéficiant pas de la collecte au porte à porte ou trop  
éloignés du passage du camion benne.  
Le local est ouvert du lundi matin au mardi matin  
et ce, jusqu ' au passage du camion benne**